

## Préparons le jour d'après !

Airbus vient d'annoncer une forte réduction de cadences pour les programmes majeurs de l'aviation civile :

- cadence 40 pour la famille A320 au lieu des 60 actuels,
- cadence 2 pour l'A330 au lieu des 3,5 actuels,
- cadence 6 pour l'A350 au lieu des 10 actuels.

Cette annonce intervient après avoir imposé une reprise d'activité depuis le 23 mars. Celle-ci s'est faite avec difficulté, par roulement et en respectant les mesures barrières.

Depuis le début du confinement, pour préserver des vies humaines, la CGT a réclamé la mise en place généralisée du chômage partiel pour tous les salariés du groupe à l'exception de quelques activités essentielles et stratégiques et des salariés en télétravail.

Pour autant, la CGT est engagée sur le terrain, et en cas de défaillance des mesures de préventions, a déposé des DGI (Danger Grave et Imminent) pour arrêter le travail, afin de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger les salariés.

Airbus prend appui sur les ordonnances pour appliquer des congés obligatoires avant un recours éventuel au chômage partiel. La CGT a refusé de signer ces accords, qui au bout du compte, font payer aux salariés le confinement et la baisse d'activité.

Pour certains salariés, qui ne peuvent ni télétravailler, ni revenir sur leur poste de travail, ils devront récupérer au moins 10 jours de travail, utiliser 10 jours de congés ou repos, sans savoir s'ils pourront bénéficier du chômage partiel.

Certes, des incertitudes demeurent sur la situation du marché aéronautique. Pour autant, les perspectives pour les branches hélicoptères, espace et défense ne semblent pas affectées. Pour l'aviation civile, il semble que le carnet de commandes d'Airbus soit globalement maintenu, notamment avec la famille A320 et A321. Certaines compagnies aériennes font savoir qu'elles souhaitent reporter les livraisons, ce qui risque de perturber le cycle de livraison, mais n'affaiblit pas sensiblement le carnet de commandes.

Airbus répond à la baisse conjoncturelle d'activité par l'arrêt des contrats intérimaires et une réinternalisation d'activités sous-traités. Pour la CGT, Airbus a la responsabilité du maintien des activités et des compétences dans le tissu industriel.

De la même manière, Airbus annonce l'arrêt de certains investissements jugés non essentiels. Pour la CGT, les investissements dans la recherche restent primordiaux pour satisfaire les besoins de la transition écologique. La crise sanitaire actuelle ne mettra pas un terme au dérèglement climatique. Il faut pouvoir concilier l'activité économique et la protection de la planète.

La CGT demande le maintien de la chaîne d'assemblage A321 sur le site de Toulouse, comme prévu avant la crise du COVID19, sachant que la direction a suspendu cette décision. Cependant, la CGT réaffirme qu'elle reste opposée aux nouveaux horaires des chaînes A320 et futur A321.

La CGT Airbus restera très vigilante sur le maintien des emplois, des compétences et des savoir-faire tant dans le groupe Airbus que dans le tissu industriel qui en dépend.